

=====

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023.

Le conseil municipal d'AHUN s'est réuni le 28 juin 2023 à la Mairie d'AHUN en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry COTICHE Maire, selon convocation du 20 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : M. COTICHE, M DESLOGES, Mme DEMAY, M BOUDEAU, Mme DUBOUIS, M FOIRET, Mme ENGUEHARD, Mme FAURE, M DENIAU, M CHERRORET, M. CHARLES, M. CHAUSSECOURTE,

ETAIENT EXCUSES.

ETAIENT ABSENTS : Mme MAZIERE, M PACAUD, Mme LAURENT

➤ Madame Demay est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : « conditions et tarifs de location du matériel aux particuliers et associations extérieures à but lucratif ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce que le point « Don Office National des Combattants et victimes de guerre » est reporté à la prochaine réunion en septembre, des informations sont manquantes pour prendre une décision.

Monsieur Hugues DENIAU rejoint la séance à 20h06.

1- Validation du Procès-verbal de la séance du 12 mai 2023 :

☞ Le procès-verbal de la dernière séance du 12 mai 2023 est approuvé à la majorité.

Vote : Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 11

2- Rapport définitif de la CLECT suite au transfert de la compétence « Enfance jeunesse » de la Commune de Bourgneuf à la communauté de Communes.

Monsieur le Maire et Monsieur Philippe BOUDEAU donnent des explications :

- ▶ Dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension de la compétence Enfance Jeunesse à l'ensemble du territoire intercommunal, le conseil communautaire a saisi la CLECT pour qu'elle procède à une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées. Pour faire cette évaluation, la CLECT a retenu une période de référence basée sur la synthèse des 3 années 2019-2020-2021. Clé de répartition retenue : 90 % à charge de la commune de Bourgneuf et 10 % à charge des autres communes membres en prenant en compte les éléments financiers transmis par la commune de Bourgneuf et en s'appuyant sur les comptes administratifs.
- ▶ Coût net à répercuter dans le transfert de charges 2022 : 245 091,03 Euros
- ▶ Quote part commune de Bourgneuf : 220 581,93 Euros
- ▶ Quote part 42 autres communes : 24 509,10 Euros

Il a été proposé à la CLECT de retenir le transfert de charges comme suit :

Evaluation de la charge transférée :

- ▶ 59 707,41 € pour 2022
- ▶ 179 122,24 € à partir de 2023
- ▶ 156 946,39 € à partir de 2028

Répartition 90 % (commune de Bourgneuf) et 10% (autres communes avec 50% selon population 2021 et 50% selon potentiel financier 2021)

Constat d'une surévaluation des charges donc trop perçu de la part de la Communauté de Communes en 2022 et 2023 de 87 958,39 € à restituer aux communes dans les mêmes conditions qu'exposées ci-dessus en décembre 2023 (79 162,55 € pour la commune de Bourgneuf – 90% et 8 795,84 € pour les autres communes – 10 % selon la règle de 50% selon la population et 50% selon le potentiel financier).

Monsieur Boudeau indique que l'un des vices présidents a demandé à réévaluer les répartitions et le calcul pour une mise à jour des montants des attributions de compensation car les chiffres ne correspondent plus à l'actualité de l'ensemble des communes.

Vote : Contre : 0 Abstention : 5 Pour : 7

3- Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la route de Limoges (4^{ème} tranche) :

L'agence d'Attractivité, assistant en analyse d'ouvrage, a établi un cahier des charges pointu pour l'appel d'offres pour l'aménagement de la route de Limoges (4^{ème} tranche).

3 candidats ont répondu : Infralim, A2i, BTM études.

Infralim a été écarté car il n'avait pas trouvé de paysagiste, sa réponse ne correspondait donc pas au cahier des charges.

Monsieur le Maire donne lecture des références de chaque entreprise et de l'analyse de l'Agence d'attractivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur l'entreprise BTM pour un montant Hors Taxes de 56 000,00 €.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

4- Adhésion de 2 nouvelles communes au SDIC 23 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° 2023-04/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du S.D.I.C.23 en date du 05 avril 2023 acceptant l'adhésion des communes suivantes :

Saint Silvain Bellegarde et Saint Quentin la Chabanne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion au S.D.I.C. 23 des communes précitées.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

5- Don pour la commune de Pontarion :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courriel reçu de l'AMAC 23 rappelant la tornade inédite qui a touché plusieurs communes creusoises et plus particulièrement la commune de Pontarion. Cette tornade n'a pas été enregistrée comme catastrophe naturelle, la commune de Pontarion va devoir faire face à des travaux de grande ampleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire un don de 1 500 € à la commune de Pontarion.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

6- Validation du financement de « Réaménagement des installations d'éclairage public, suite à l'enfouissement basse tension Rue Fiacre, Rue des Pénitents et Boulevard de la Ville : opération réalisée par le SDEC :

Lors des précédentes réunions, le conseil municipal avait décidé de demander le concours du SDEC concernant le « réaménagement des installations d'éclairage public, suite à l'enfouissement basse tension Rue Fiacre, Rue des Pénitents et Boulevard de la Ville ».

Le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par convention de co-maîtrise d'ouvrage du 24 avril 2023 a réalisé le descriptif des travaux et établi un plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût total des travaux d'appareillages HT :	26 437.00 €
- TVA :	5 287.40 €
- Coût TTC des travaux :	31 724.40 €
- Subvention SDEC (30% du HT) :	7 931.10 €
- Subvention DETR (35% du HT) :	9 252.95 €
- Part communale :	9 252.95 €

Le conseil municipal approuve ces travaux, accepte le plan de financement ci-dessus et précise que cette dépense sera inscrite au budget communal 2024.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

7- Validation du compte rendu du SICTOM :

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du SICTOM suite à la rencontre du 22 mai dernier relative au point d'apport volontaire.

Suite aux observations du Conseil Municipal il a été décidé de déplacer le conteneur à sacs noirs (OM), actuellement positionné rue René Cassin, à proximité des toilettes publiques situées au Champ de Foire.

8- Renouvellement général des membres des commissions communales de contrôle des listes électorales :

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la commission est composée de :

- ▶ 3 élus (liste majoritaire):
 - ▶ Corinne DEMAY
 - ▶ Monique ENGUEHARD
 - ▶ Hugues Olivier DENIAU
- ▶ 2 élus (2nde liste):
 - ▶ Patrick PACAUD
 - ▶ Béatrice LAURENT

La commission doit être renouvelée tous les trois ans.

Se portent volontaires :

- ▶ Corinne DEMAY
- ▶ Monique ENGUEHARD
- ▶ Josette FAURE
- ▶ Hugues Olivier DENIAU
- ▶ Jean-Philippe CHAUSSECOURTE

Sont désignés :

- Pour la liste principale :
 - Mme ENGUEHARD Monique,
 - Mme FAURE Josette,
 - M DENIAU Hugues,
- Pour la 2^{ème} liste :
 - M PACAUD Patrick,
 - M CHAUSSECOURTE Jean-Philippe

Suite à la demande de la Préfecture, en suivant l'ordre du tableau et en accord, Monsieur Patrick PACAUD remplace Monsieur Hugues Olivier DENIAU pour la seconde liste. De plus la Préfecture indique lors d'un appel du 08 août 2023 que Mme Corinne DEMAY ne peut être élue en raison de ses fonctions d'adjoint.

9- Décisions modificatives :

Intitulé de la D.M. : Régularisation

Crée le 19/06/2023

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		-61 000,00			
Carburants	60622		2 600,00			
Différences sur réalisations (positiv 042	6761		-1 000,00			
Neutralisation des dépréciations et 042	6768		-1 600,00			
Dotations aux amortissements, aux	681		-33 039,64			
Dotations aux amortissements, aux 042	681		32 039,64			
Produits des cessions d'immobilisat				7751		-36 000,00
Recettes et quote-part des subventi 042				777		-26 000,00
Fonctionnement			-62 000,00			-62 000,00
Virement de la section de fonctionn 040				021	H.O.	-61 000,00
Produits des cessions d'immobilisat				024	H.O.	36 000,00
État et établissements nationaux 040	13911	H.O.	-26 000,00			
Plus ou moins-values sur cessions d 040				192	H.O.	-1 000,00
Immobilisations corporelles en cour 040	231	H.O.	-5 618,58			
Immobilisations corporelles en cour 041	231	H.O.	5 618,58			
Avances versées sur commandes d 040				238	H.O.	-5 618,58
Avances versées sur commandes d 041				238	H.O.	5 618,58
Investissement			-26 000,00			-26 000,00

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

Intitulé de la D.M. : Aménagement Champ de Foire et Panneaux de signalisati

Crée le 26/06/2023

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissem 042	023		17 000,00			
Bâtiments publics	615221		-17 000,00			
Fonctionnement						
Virement de la section de fonctionn 040				021	H.O.	17 000,00
Matériel et outillage technique	2157	202315	3 500,00			
Immobilisations corporelles en cour	231	202302	13 500,00			
Investissement			17 000,00			17 000,00

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 12

10- Conditions et tarifs de location du matériel aux particuliers et associations extérieures à but lucratif :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 1^{er} décembre dernier le Conseil Municipal avait voté les tarifs de location des biens et batiments communaux, des tarifs et conditions avaient été omis notamment le matériel loué aux ahunois et aux particuliers extérieurs ainsi que les associations extérieures à but lucratif qui utilisent les locaux pour une fréquentation régulière annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 15 juillet 2023 :
 - Location de matériel : le matériel sera pris et restitué au local technique sur rendez-vous :
 - Pour les particuliers ahunois : gratuit
 - Pour les particuliers extérieurs : tarif et condition identiques aux associations extérieures,
 - Location de salles à destination des associations extérieures à but lucratif qui ont une fréquence d'utilisation annuelle et régulière : 80 € l'année

11- Questions diverses :

- Effectif école :

Les chiffres des effectifs de la rentrée seront donnés lors du Conseil d'école qui se tiendra le 30 juin prochain.

- Mouvement du personnel :

Monsieur Boudeau explique qu'Adrienne TOMMY, affectée au secrétariat, a quitté la mairie pour rejoindre le SICTOM de Chénérailles sur un poste plus pérenne. Mme Valérie ROY l'a remplacée et son contrat se terminera vendredi. De nouvelles candidatures ont été reçues, 3 ont retenu notre attention et donneront lieu à un entretien dans les prochains jours.

Suite à la demande de mutation de M. Daniel JOYON vers la commune du Moutier d'AHUN, M. Bruno LIBERT a été recruté du 1^{er} juillet au 30 septembre prochain pour assurer les missions d'agent technique chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes Creuse Sud-ouest concernant la suspension temporaire du service de micro-crèche itinérante « Les Petits Ciatons », il donne également rapport de la conversation qu'il a eu avec Monsieur le Président de CSO. Mme Dubouis indique que cette décision ou une quelconque difficulté rencontrée du service n'a jamais été débattue ni entendue en commission, ou en conseil communautaire. L'ensemble du Conseil municipal aimerait connaître le nombre de familles qui bénéficiaient de ce service sur Ahun et sur Ars (étant la seconde commune concernée).

Monsieur Jean-Philippe CHAUSSECOURTE remercie Monsieur Philippe BOUDEAU pour l'édition du bulletin « Quoi de neuf Ahun ? »

☞ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.